

d'accord international réglementant le déversement délibéré ou accidentel d'hydrocarbures et d'autres substances nuisibles par des navires et autres équipements fonctionnant en milieu marin. Cette convention est actuellement prête à recevoir les signatures.

Le Canada, qui possède un littoral et un plateau continental très étendus, a travaillé intensivement aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La session sur les questions de procédure s'est ouverte à New York en décembre 1973 et la session sur les questions de fond s'est tenue en juillet et août 1974 à Caracas, au Venezuela. On a traité entre autres des droits de souveraineté relativement aux ressources du plateau continental, des droits relatifs à l'aménagement et à la conservation des organismes vivant dans les eaux côtières, des droits des États côtiers de prendre des mesures destinées à protéger l'environnement marin, des droits de contrôler la recherche scientifique dans les zones de compétence maritime et des droits de tous les États de voir à ce que soient utilisées pour le profit de l'ensemble de l'humanité les richesses du fond marin situées au-delà des eaux territoriales.

Parmi les grands organismes multilatéraux s'intéressant à l'environnement, le dernier en date et l'un des plus vastes est le Programme des Nations Unies concernant l'environnement, institué à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui s'est tenue à Stockholm en 1972. Le Canada, qui est membre du conseil d'administration de cet organisme, a participé activement à l'élaboration du programme et a contribué au Fonds mondial des Nations Unies pour l'environnement. Sur la scène nationale, une équipe de travail fédérale-provinciale a été formée pour préparer un plan d'action national destiné à répondre de façon coordonnée au Plan d'action des Nations Unies compte tenu des besoins et des priorités du Canada. En même temps, le Canada continue de participer à d'autres conférences connexes patronnées par les Nations Unies, par exemple à la Conférence mondiale sur la population qui s'est tenue à Bucarest, en Roumanie, en août 1974, et à la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains qui aura lieu à Vancouver en 1976.

En 1973, le Canada est devenu membre à part entière de la Commission économique pour l'Europe, l'une des commissions économiques régionales des Nations Unies. Il a donc entrepris d'examiner dans quelle mesure il devrait participer aux activités écologiques de la Commission, en particulier à celles des spécialistes qui conseillent la Commission sur tous les problèmes de l'environnement. Le Canada a non seulement assisté à deux réunions des hauts conseillers, mais il a également participé à la quatrième session du groupe de travail sur la pollution de l'air et à plusieurs séminaires sur l'environnement patronnés par la Commission économique pour l'Europe.

Le Canada a continué à participer au programme de l'UNESCO intitulé L'homme et la biosphère (MAB). Sur le plan international, il est représenté dans la plupart des comités d'experts et groupes de travail convoqués par l'UNESCO afin d'établir les grandes lignes de conduite du programme. Sur le plan national, les deux comités canadiens du MAB — le Comité canadien et le Comité interministériel — ont préparé en commun un rapport intitulé *Prospectus pour le Canada/MAB*, qui fixe les objectifs généraux, les caractéristiques et les thèmes de recherche, et expose les problèmes socio-écologiques auxquels devrait s'attaquer le programme canadien MAB. Le programme est subdivisé en quatre secteurs: urbanisation et industrialisation, aménagement agricole et forestier, aménagement des écosystèmes côtiers et développement industriel dans les régions arctiques et subarctiques et dans d'autres régions isolées.

En 1970, l'Organisation de coopération et de développement économiques a créé un Comité de l'environnement chargé de promouvoir une plus grande compréhension et de travailler à la réalisation d'un consensus international sur l'évaluation de la nature et des effets des problèmes écologiques et des solutions proposées. Le Canada a participé activement aux travaux de ce comité et de ses divers groupes sectoriels et consultatifs. Les progrès accomplis ont permis de formuler, en 1973, des recommandations précises dans un certain nombre de domaines, notamment une recommandation en vue de réduire les émissions de mercure causées par l'homme, une décision de contrôler la fabrication des biphényles polychlorés, et des lignes de conduite en vue d'une action visant à réduire les émissions d'oxydes de soufre et de particules provenant de la combustion d'essence dans des sources fixes. Les travaux préparatoires ont commencé en vue de la réunion en 1974 du Comité de l'environnement au niveau des ministres.